

## **DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : délib.2010.30 Délibération pour la prise en compte d'une participation de 500€ à l'organisation du concert du quatuor DOINA dimanche 18 avril en l'église.doc**

**L'an deux mille dix et le six avril,**

**Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 31 mars 2010**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL**

**Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS**

**Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL***

***Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire explique que l'association des Amis du Patrimoine de Saint PRIM souhaite organiser un concert en l'église avec la participation du trio DOINA, spécialisé dans les musiques d'Europe de l'Est.

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne les 500€ demandés par le trio DOINA à sa charge, sans que - pour cette année - la commune ne déduise ensuite cette somme sur les 3000€ de subvention qu'elle accorde annuellement à l'association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (2voix contre ; une abstention) :**

- ◆ **Retient la proposition de Monsieur le Maire pour que la commune prenne en charge les 500€ demandés par le trio DOINA, au titre du concert qu'il donnera en l'église de Saint PRIM le dimanche 18 avril, sans que cette somme ne soit prélevée - en 2010 - sur la subvention de 3000€ que la commune verse annuellement à l'association.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**